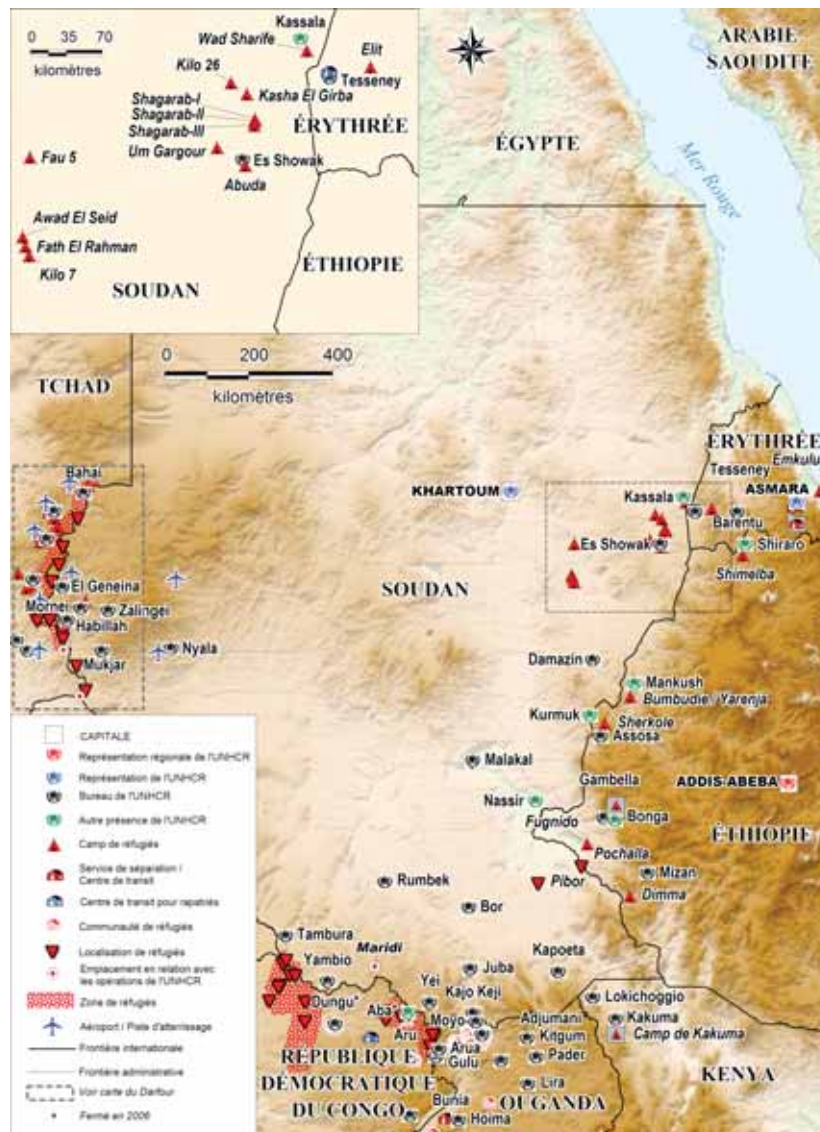


Soudan

Faits marquants

- L'UNHCR a aidé les autorités à perfectionner leurs procédures de détermination du statut de réfugié. En conséquence, le nombre de décisions rendues en matière d'asile a augmenté et leur qualité s'est améliorée, tout comme la qualité de la coordination entre les autorités locales et l'UNHCR.
- De nouvelles procédures opérationnelles relatives à l'identification des réfugiés à réinstaller et au transfert de leurs dossiers ont permis à l'UNHCR d'augmenter les réinstallations de 35 pour cent.
- Près de 45 000 réfugiés, érythréens pour la plupart, ont bénéficié d'activités de sensibilisation et formation par les pairs, relatives à la prévention du VIH et du SIDA, de la violence sexuelle et sexiste et des mutilations génitales féminines.
- Le Haut Commissariat a encouragé l'autosuffisance des réfugiés érythréens et des communautés qui les accueillent au travers de l'initiative d'Options viables pour la sécurité des moyens de subsistance au Soudan oriental (SOLSES). Des projets communautaires de sylviculture et de sauvegarde de l'environnement ont encouragé la participation active des collectivités à la gestion des ressources naturelles.



organisations humanitaires qui interviennent dans ce secteur ont néanmoins fait l'objet de restrictions tout au long de l'année, ce qui a entravé l'accès aux camps de réfugiés situés dans l'État de Kassala. Par ailleurs, l'arrivée de 8 000 demandeurs d'asile supplémentaires, originaires pour la plupart d'Érythrée, s'est soldée par une dégradation des conditions de vie dans certains camps, du fait de la vétusté des infrastructures et de la surcharge des services.

Avec le concours de ses partenaires, l'UNHCR a mené des évaluations participatives très complètes, tant au sein de la population des camps qu'auprès des réfugiés vivant en milieu urbain. Ces évaluations ont attiré l'attention sur les graves difficultés auxquelles se heurtent les réfugiés urbains pour accéder à la protection gouvernementale, aux soins médicaux, à l'éducation, à l'emploi et aux autres activités génératrices de revenus. Les évaluations ont en outre révélé que les taux de malnutrition étaient élevés, l'approvisionnement en eau insuffisant, l'accès à l'enseignement secondaire inexistant et les abris inadéquats

Depuis quatre décennies, le Soudan oriental accueille d'importantes populations de réfugiés originaires d'Érythrée et d'Éthiopie. L'instabilité chronique et les conflits qui touchent la région, ainsi que la situation politique dans les pays d'origine, sont en partie responsables du séjour prolongé de ces réfugiés au Soudan. De plus, l'on assiste depuis 2004 à une augmentation régulière du nombre d'arrivées en provenance d'Érythrée, en raison de la dégradation de la situation, concernant le respect des droits de l'homme, dans ce pays.

En 2006, la conclusion d'un accord de paix entre le Gouvernement du Soudan et une coalition de mouvements rebelles opérant à l'est du pays a contribué à stabiliser la situation au Soudan oriental. Les déplacements des

dans certains camps. Les problèmes de protection mis en évidence avaient trait au statut légal des réfugiés, mal défini, et aux difficultés d'obtention ou de renouvellement de la carte d'identité de réfugié. Les possibilités de parvenir à l'autosuffisance étaient limitées, en raison des restrictions limitant la liberté de circulation et l'accès à l'emploi.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

En 2006, les objectifs de l'UNHCR étaient les suivants : promouvoir l'autosuffisance des réfugiés érythréens résidant dans les camps du Soudan oriental, en accordant une attention particulière aux femmes, aux réfugiés âgés et aux adolescents ; prôner une politique d'intégration sur place pour les réfugiés érythréens qui choisissaient de demeurer au Soudan oriental ; réinstaller ceux qui ne pouvaient s'intégrer dans le pays ; faciliter et promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés d'autres nationalités si la situation le permettait. Le Haut Commissariat entendait également oeuvrer à la mise en place d'un système national d'asile, conforme aux normes internationales, et réhabiliter certaines zones d'accueil des réfugiés.

Protection et solutions

Le rapatriement des réfugiés érythréens semblait peu probable dans un avenir proche, le Haut Commissariat a mis au point une stratégie visant à remédier durablement à leur situation par l'intégration sur place et la réinstallation. Les efforts destinés à promouvoir cette stratégie auprès du Gouvernement, des autorités locales et d'autres partenaires demanderont à être intensifiés en 2007.

L'UNHCR a continué à faciliter et à promouvoir le rapatriement librement consenti de réfugiés vivant en milieu urbain et qui étaient pour la plupart congolais et éthiopiens.

Afin de renforcer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, l'UNHCR a entrepris de développer ses relations de travail avec tous les partenaires gouvernementaux compétents. Ainsi, un comité interministériel a été constitué en vue de réviser la loi sur l'asile de 1974 et d'autres législations nationales en rapport avec les réfugiés.

Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : l'Organisation a facilité la construction d'une école, d'un centre social, ainsi que d'un centre d'orientation juridique, et réparé le réseau électrique

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR					
Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Érythrée	150 700	107 600	50	40
	République du Tchad	25 000	20 000	50	-
	Éthiopie	20 100	6 400	50	-
	RDC	2 700	2 300	50	-
	Pays divers	3 200	1 900	40	-
Demandeurs d'asile	Éthiopie	300	300	50	-
	Érythrée	100	100	50	-
	Pays divers	6 300	-	50	-
Réfugiés rapatriés	de la République du Tchad	20 000	10 000	-	-
	de la République centrafricaine	12 100	5 100	-	-
	de RDC	6 700	6 400	-	-
	d'Éthiopie	5 900	5 900	-	-
	de l'Ouganda	5 800	5 800	-	-
	du Kenya	2 200	2 200	-	-
	d'Égypte	900	900	-	-
Déplacés internes		1 325 000	1 325 000	50	-
Déplacés de retour		31 700	31 700	50	-
Autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR	Personnes touchées par la guerre au Darfour-Ouest	42 100	42 100	50	-
Total		1 654 100	1 573 300		

d'un hôpital au camp de Wad Sharife. Au camp « Kilo 26 », 20 abris supplémentaires ont été construits pour loger de nouveaux arrivants.

Activités génératrices de revenus : l'UNHCR a aidé près de 800 réfugiés à monter de petites entreprises agricoles en les formant et en leur distribuant des outils et des semences. L'accès des réfugiés urbains aux activités rémunératrices a été amélioré grâce à des formations professionnelles.

Appui opérationnel (aux partenaires) : l'UNHCR a fourni un appui technique et financier à tous ses partenaires d'exécution.

Assainissement : à la fin de l'année 2006, 50 pour cent des réfugiés hébergés dans des camps disposaient de latrines familiales.

Assistance juridique : l'UNHCR a offert une orientation juridique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, aussi bien dans les camps qu'en milieu urbain. Les efforts de constitution de capacités et de formation déployés par le Haut Commissariat auprès des autorités ont permis d'améliorer la DSR, d'accélérer le renouvellement de plus de 8 000 cartes d'identité pour les réfugiés et d'obtenir l'élargissement de près de 300 demandeurs d'asile en détention.

Besoins domestiques : le Haut Commissariat a continué à fournir des articles non alimentaires aux réfugiés qui avaient des besoins particuliers et aux demandeurs d'asile récemment arrivés dans le pays. Quelque 12 000 femmes réfugiées ont reçu des protections périodiques dans les camps.

Eau : en dépit d'investissements limités destinés à améliorer l'approvisionnement des camps en eau, la qualité de l'eau est demeurée inférieure aux normes. Les réseaux d'alimentation des camps devront être remplacés, à l'avenir, par des systèmes économiquement viables.

Éducation : l'UNHCR a appuyé 24 écoles primaires et a mis l'accent sur la scolarisation des filles. Vingt-cinq jeunes filles et onze garçons ont bénéficié de bourses d'enseignement secondaire et à Khartoum, 65 jeunes réfugiés ont reçu des bourses d'études universitaires financées par le programme allemand DAFI. La formation d'associations de parents d'élèves dans cinq camps favorisera, espère-t-on, la scolarisation de tous les enfants.

Santé et nutrition : l'UNHCR et ses partenaires ont assuré des services de santé de base et distribué des médicaments dans tous les camps de réfugiés. Plus de 100 agents de santé, dont 45 sages-femmes, ont été formés, ce qui a amélioré la prestation de services médicaux auprès des femmes et le taux de vaccination dans les camps. De plus, quelque 16 000 moustiquaires ont été distribuées à des fins de prévention du paludisme.

Services communautaires : la participation féminine aux processus décisionnels à l'échelon des camps s'est améliorée, puisque les femmes étaient représentées à



Malades atteints de la malaria dans un centre de soins du camp de réfugiés de Kilo 26.

40 pour cent dans tous les comités, contre 30 pour cent l'année précédente. Près de 45 000 réfugiés vivant dans des camps ou dans des agglomérations ont bénéficié de formations sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste, des mutilations génitales féminines, ainsi que du VIH et du SIDA. À Khartoum, quelque 4 000 réfugiés et demandeurs d'asile de diverses nationalités ont bénéficié d'une orientation psychosociale.

Sylviculture : l'Organisation a aidé les autorités locales, les communautés d'accueil et les réfugiés à améliorer les pratiques agroforestières, à planter des arbres et à utiliser des combustibles de substitution pour préserver les ressources naturelles. Plus de 900 hectares de forêts ont été plantés et près de 180 hectares d'exploitations agroforestières aménagés. Près de 190 000 plants d'arbres fruitiers ont été cultivés et quelque 1 800 familles ont été formées aux méthodes permettant d'économiser l'énergie.

Transport et logistique : du fait de l'ancienneté et du mauvais état du parc de véhicules, les frais de réparation et d'entretien ont été élevés tout au long de l'année. L'achat de dix nouveaux véhicules a permis à l'UNHCR et à ses partenaires d'acheminer plus efficacement les articles de secours dans les camps.

Vivres : quelque 85 000 réfugiés, principalement érythréens, ont bénéficié de l'aide alimentaire du PAM dans 12 camps. Le programme a malheureusement pâti de difficultés financières et de restrictions à l'entrée des acteurs humanitaires dans certains camps. Ces restrictions, conjuguées à de mauvaises récoltes, ont été à l'origine d'une aggravation de l'état nutritionnel des réfugiés et en particulier des enfants.

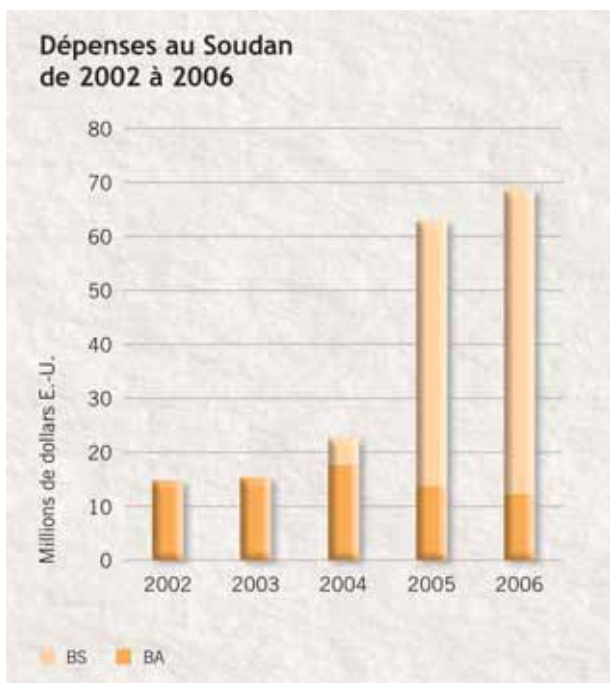
Contraintes

Le programme d'assistance aux populations réfugiées au Soudan oriental a souffert des restrictions qui ont limité pendant fort longtemps l'accès aux camps de l'État de Kassala. Ces restrictions ont été imposées par les autorités

locales pour des raisons de sécurité. Elles ont entravé les activités de suivi de l'UNHCR et retardé l'application de mesures destinées à améliorer les conditions de vie dans les camps. Au cours de l'année, la délégation a intensifié ses pourparlers avec les autorités de l'État et les restrictions ont été levées au dernier trimestre 2006.

Informations financières

Le budget annuel d'assistance aux Érythréens réfugiés au Soudan oriental est en baisse depuis 2004. En 2006, le financement du programme s'est élevé à 1,5 million de dollars E.-U., un montant inférieur à celui de l'année 2005. La diminution des fonds a entraîné une dégradation des conditions de vie dans les camps. Ainsi, les infrastructures sont en piteux état et les services essentiels ont souffert d'une baisse de qualité, ainsi que de fréquentes interruptions.



Organisation et mise en œuvre

Gestion

Les opérations de l'UNHCR au Soudan oriental et à Khartoum ont été gérées par la délégation en poste à Khartoum et par une sous-délégation implantée à Es Showak. Le Haut Commissariat a maintenu sa présence dans la ville de Kassala afin de faire face à l'arrivée de demandeurs d'asile supplémentaires et à la nécessité de demeurer en contact étroit avec les autorités de l'État de Kassala. En 2006, 26 fonctionnaires internationaux et 111 collaborateurs nationaux travaillaient dans les bureaux de l'UNHCR à Khartoum, Es Showak et Kassala.

Collaboration avec les partenaires

En 2006, l'UNHCR a renforcé sa collaboration avec différents ministères de tutelle à Khartoum, ainsi qu'avec les autorités locales des États de Kassala et de Gedaref. Le Haut Commissariat a continué de coopérer avec d'autres institutions des Nations Unies et avec l'OIM, et participé aux activités de l'Équipe des Nations Unies dans le pays.

Évaluation générale

Le Haut Commissariat n'a pas totalement atteint son objectif en ce qui concerne la population réfugiée de longue date au Soudan. Cette progression trop lente est en partie due à des éléments indépendants de sa volonté, comme les restrictions qui ont limité l'accès aux camps et l'insuffisance des financements. Dans le même temps, quelques difficultés de gestion opérationnelle et certains arrangements d'exécution des partenaires ont entravé le déroulement du programme. L'UNHCR a traité ces problèmes par une révision en profondeur de sa stratégie de protection et d'assistance, par une restructuration interne et par un renforcement de la coordination et de la coopération avec différents intervenants. À l'avenir, le Haut Commissariat continuera de veiller à ce que les stratégies de protection et d'assistance soient définies en coopération avec les partenaires et d'appeler les donateurs à fournir des ressources adéquates.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Centre d'orientation des réfugiés, Commissariat aux réfugiés, Gouvernement de l'État de Gedaref, Office national des forêts.

ONG : Croissant-Rouge soudanais, *Global Health Foundation*, *Human Appeal International*, *Sudan Open Learning Organization*.

Autres : OIM, ONU-Habitat, UICN, VNU.

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Gouvernement de l'État de Kassala, ministère de la Justice.

Autres : FAO, OMS, PAM, UNICEF.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final ¹	Revenu issu des contributions ²	Autres fonds disponibles ³	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	13 574 422	9 851 932	4 629 333	14 481 266	12 209 522
BS - Sud-Soudan ⁴	43 961 123	53 778 505	(7 195 164)	46 583 341	37 782 670
BS - Darfour ⁵	18 044 401	22 126 193	(1 648 124)	20 478 069	17 567 021
BS - Déplacés internes ⁶	2 500 000	2 879 018	(153 274)	2 725 744	586 831
BS - RDC ⁷	185 000	0	425 019	425 019	425 019
Total	78 264 946	88 635 649	(4 968 830)	83 666 818	68 571 062

¹ Les Budgets supplémentaires n'incluent pas un prélèvement de 7 pour cent, opéré sur les contributions pour couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

² Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

³ Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

⁴ Les montants reportés ici s'appliquent au programme de rapatriement et de réintégration des réfugiés soudanais au Sud-Soudan.

⁵ Les montants reportés ici s'appliquent au programme de protection et d'assistance en faveur des réfugiés et des déplacés internes au Darfour. Les autres fonds disponibles incluent un montant de 1 026 620 dollars E.-U., qui a été enregistré sous l'intitulé Tchad.

⁶ Les montants reportés ici s'appliquent au programme de protection et d'assistance en faveur des déplacés internes dans les États de Khartoum et de Kassala.

⁷ Les montants reportés ici s'appliquent au programme de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais en République démocratique du Congo.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	2 899 096	27 885 949	30 785 045	0
Abris et infrastructures	365 959	1 077 522	1 443 481	748 950
Activités génératrices de revenus	107 219	23 825	131 044	184 346
Appui opérationnel (aux partenaires)	700 080	4 729 371	5 429 451	1 203 260
Assainissement	42 204	43 409	85 613	119 370
Assistance juridique	301 554	1 559 279	1 860 833	916 412
Besoins domestiques	39 262	2 064 529	2 103 791	24 485
Eau	206 882	142 709	349 592	453 531
Éducation	291 933	299 248	591 182	2 575 604
Production vivrière	0	0	0	11 438
Santé et nutrition	605 151	414 012	1 019 162	2 363 729
Services communautaires	495 848	1 385 983	1 881 832	1 096 134
Sylviculture	310 031	38 981	349 012	305 302
Transport et logistique	730 563	4 311 395	5 041 959	878 018
Vivres	4 459	8 406	12 865	1 505
Versements aux partenaires d'exécution	3 064 287	8 741 369	11 805 656	(10 882 084)
Sous-total opérationnel	10 164 529	52 725 987	62 890 517	0
Appui au programme	2 044 993	3 635 553	5 680 546	0
Total des dépenses	12 209 522	56 361 540	68 571 062	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(1 642 946)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paiements effectués	5 641 169	14 527 466	20 168 635	
Rapports reçus	(2 576 882)	(5 786 097)	(8 362 979)	
Solde	3 064 287	8 741 369	11 805 656	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				12 940 066
Rapports reçus				(10 882 084)
Remboursés à l'UNHCR				(890 131)
Ajustements				(6)
Solde				1 167 845